

Maurecourt, le 10 novembre 2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 9 novembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

**Etaient présents** : M. TISSIER, M. GUERREY, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN, Mme DURAND, Mme DUPUY, M. LAMBORAY, Mme GIBB, M. HOUBRON, Mme DELANNOY, M. DRECOURT, M. CAUSSIAUX, Mme MORY, M. PASCUAL, M. PERRIAU, Mme GAMITO, Mme LE MEZEC, Mme FILIU

**Excusés** : M. BAUDIN (représenté par M. TISSIER), M. LEBRUN (représenté par M. LE GOFF)

**Absents** : Mme BURGGRAF, Mme ESON, M. COQUELET

**Secrétaire de séance** : Mme DELANNOY

**Le Conseil Municipal**

Décide d'attribuer les subventions ci-dessous énumérées aux associations dans leur ensemble, après s'être conformées à l'article 1611-4 du code des collectivités territoriales.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2017.

INTITULÉ	Subventions 2017
FCPE Maurecourt	330,00 €
ACEM	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>630,00 €</b>

**A L'UNANIMITE**

Décide :

A COMPTER DU	DE CREER
01/01/2018	2 postes d'Atsem de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 32h32 centièmes (32h19 minutes)
01/01/2018	2 postes d'Adjoint d'animation à temps complet
01/01/2018	1 poste d'Adjoint technique à temps complet

**A L'UNANIMITE**

Décide de voter les tarifs suivants pour la structure les « Avant Djeun's » :

Tranche	Barème	Accueil de loisirs 1/2 journée matinée avec repas (vacances scolaires)	Accueil de loisirs 1/2 journée après-midi sans repas (vacances scolaires)
1	<267	5,20	3,12
	267,01 à 356,00		
	356,01 à 445,00		
	445,01 à 534,00		
	534,01 à 623,00		
2	623,01 à 712,00	10,67	5,74
	712,01 à 801,00		
	801,01 à 890,00		
	890,01 à 979,00		
	979,01 à 1068,00		
3	1068,01 à 1157,00	16,23	8,43
	1157,01 à 1246,00		
	1246,01 à 1335,00		
	1335,01 à 1424,00		
	1424,01 à 1513,00		
	>1513,01		
QF non calculé		19,51	10,10
Hors commune		30,08	15,96

Dit que ces tarifs sont applicables à partir du 23 octobre 2017.

**A L'UNANIMITE**

Valide les termes de la convention relative à la mise à disposition du logiciel OXALIS par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**A L'UNANIMITE**

Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**A L'UNANIMITE**

N'émet pas d'observation particulière sur les rapports 2015 et 2016 du SIERTECC.

Monsieur WOTIN précise que tous ces éléments sont à la disposition du public pour consultation.

**A L'UNANIMITE**

Décide d'acquérir pour 3 140,00 euros la parcelle AC 648 (833 m<sup>2</sup>).

Dit que les dépenses liées à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017 et suivants.

**A L'UNANIMITE**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le permis de construire de l'opération « restaurant scolaire ».

**A L'UNANIMITE**

Approuve le bilan des acquisitions foncières réalisées en 2016.

**A L'UNANIMITE**

La séance est levée à 19h25